

# **Enjeux énergétiques de Lanaudière : constats et recommandations**

**Mémoire déposé par le  
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière**

**dans le cadre de la Commission  
sur les enjeux énergétiques du Québec**



**Septembre 2013**

**Rédaction :**

**Charles Gratton, Chargé de projets – Changements climatiques et énergie, Conseil régional de l’environnement de Lanaudière (CRE Lanaudière)**

**Gilles Côté, Directeur général, CRE Lanaudière**

**Philippe Bourke, Directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec (RNCREQ)**

# Table des matières

<b>1. Présentation du CRE Lanaudière</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Présentation des CRE et du RNCREQ</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Vision du CRE Lanaudière dans le secteur de l'énergie</b> .....	<b>5</b>
3.1 L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement .....	5
3.2 Notre vision .....	5
3.3 Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole .....	6
<b>4. Constats sur l'énergie dans Lanaudière</b> .....	<b>8</b>
4.1 Faits saillants du portrait énergétique .....	8
4.2 Vision régionale .....	12
4.3 Priorités régionales .....	12
<b>5. Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique</b> .....	<b>14</b>
5.1 Objectifs .....	14
5.2 Pistes d'action .....	15
<b>6. Nos commentaires sur les défis, les balises et les pistes proposées</b> .....	<b>16</b>
6.1 Lutte contre les changements climatiques .....	16
6.2 Efficacité énergétique .....	17
6.3 Le défi des transports .....	17
6.4 Aménagement du territoire .....	19
6.5 Levier de l'énergie renouvelable .....	20
6.6 Gérer les hydrocarbures .....	23
<b>7. Les trois conditions de succès</b> .....	<b>25</b>
7.1 Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités .....	25
7.2 Susciter l'adhésion .....	25
7.3 Des instruments de gouvernance appropriés .....	26

<b>8. Principales recommandations du CRE Lanaudière.....</b>	<b>27</b>
Recommandation 1 : Lutte aux changements climatiques.....	27
Recommandation 2 : Objectif chiffré de réduction.....	27
Recommandation 3 : Stratégie de réduction de l’usage du pétrole.....	27
Recommandation 4 : RVER.....	27
Recommandation 5 : Transport des personnes - alternatives à l’auto-solo .....	28
Recommandation 6 : Transport des personnes - véhicules efficaces.....	28
Recommandation 7 : Transport des marchandises .....	28
Recommandation 8 : Mise en oeuvre - fiscalité favorisant les bons comportements .....	28
Recommandation 9 : Mise en oeuvre - actions régionales .....	29

# 1. Présentation du CRE Lanaudière

Fondé en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CRE Lanaudière) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Le CRE Lanaudière se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le CRE Lanaudière compte environ 100 membres provenant de divers milieux dont des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des gouvernements locaux, des entreprises et des citoyens. Les principaux domaines d'activité de notre organisme sont : la lutte aux changements climatiques, l'éducation environnementale, la promotion du développement durable, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement et la protection des milieux naturels, la gestion de l'eau et la qualité de l'air en milieu urbain.

## 2. Présentation des CRE et du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2013, les CRE comptent ensemble près de 1 800 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

### Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

### Les CRE et le RNCREQ, des acteurs impliqués

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, que ce soit à travers différents projets de sensibilisation ou encore en participant à diverses consultations tel que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux *Rendez-vous de l'énergie*, au 1<sup>er</sup> *Forum québécois sur l'Énergie* et enfin via la démarche régionale *Par notre PROPRE énergie*. Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée Nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

## 3. Vision du CRE Lanaudière dans le secteur de l'énergie

### 3.1 L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub> ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

Au surplus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfiques ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète d'adresser les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en regardant au niveau de la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impact, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

### 3.2 Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;

- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, le CRE Lanaudière estime que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant de beaucoup les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

### **3.3 Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole**

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie. Dès 2010, la démarche des *Rendez-vous de l'énergie* a contribué à éveiller la conscience des Québécois et des Québécoises à l'égard de notre dépendance au pétrole. Un impressionnant collectif de partenaires s'est mobilisé autour de cette initiative et a permis aux seize conseils régionaux de l'environnement de joindre et mobiliser les décideurs et acteurs socio-économiques de leur région par une foule d'activités.

Une déclaration d'engagement, signée par plus de 150 organisations, a par ailleurs démontré l'importance de l'enjeu aux yeux des représentants présents. Avec les CRE, ils s'engagent à contribuer à réduire la dépendance au pétrole, réduction dont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont majeurs et faciles à concevoir.

Depuis 2012, c'est à travers la démarche *Par notre PROPRE énergie* que le travail s'est poursuivi. Concrètement, cette nouvelle démarche a permis la mise en place de Tables régionales sur la réduction de la dépendance au pétrole. En prenant appui sur un portrait énergétique propre à chaque région (démographie, transports, aménagement du territoire, consommation et production d'énergie, efficacité énergétique, etc.), les membres de ces Tables ont identifié les actions les plus appropriées à promouvoir et à mettre en œuvre pour engager chaque région dans une stratégie globale et intégrée de réduction de la consommation de pétrole.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concoure ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuivent les CRE en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci



comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe les CRE, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impact vu la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

## 4. Constats sur l'énergie dans Lanaudière

La démarche *Par notre PROPRE* énergie nous a permis de dresser un portrait régional de la situation énergétique et de mettre sur pied une table d'intervenants régionaux dont le mandat était d'explorer les possibilités de réduction de notre consommation de pétrole et plus généralement, de combustibles fossiles.

### 4.1 Faits saillants du portrait énergétique

#### 4.1.1 Bilan énergétique

Le premier constat de ce portrait énergétique est le bilan annuel de la région très largement déficitaire (-70,5 PJ). En effet, il y a une grande différence entre la production (4,8 PJ) et la consommation régionales (75,3 PJ).

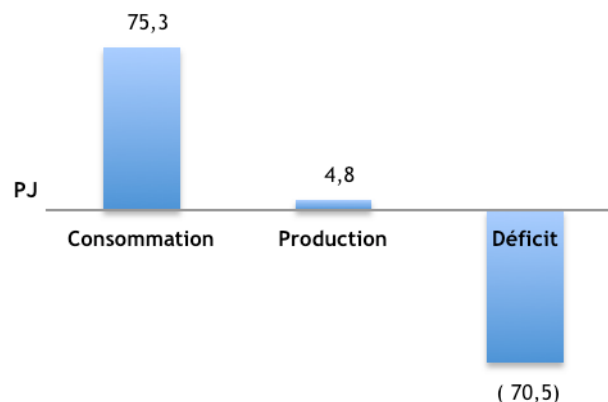


Figure 1 : Bilan énergétique de Lanaudière, consommation 2009 et production 2012

#### 4.1.2 Région moins gourmande

En 2009, la consommation annuelle par habitant était de 165 GJ (ou 3,9 tep), ce qui est passablement moins que la moyenne québécoise (223 GJ ou 5,3 tep) pour la même année.

Cette situation provient en bonne partie d'une intensité de consommation industrielle nettement moins grande (42 GJ/habitant vs 82 GJ/habitant), ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'absence des minières et des alumineries dans la région.

La relative faible intensité de consommation commerciale et institutionnelle (17 GJ/habitant vs 30 GJ/habitant) est également à souligner. Il est plus difficile d'expliquer les raisons de cette situation.

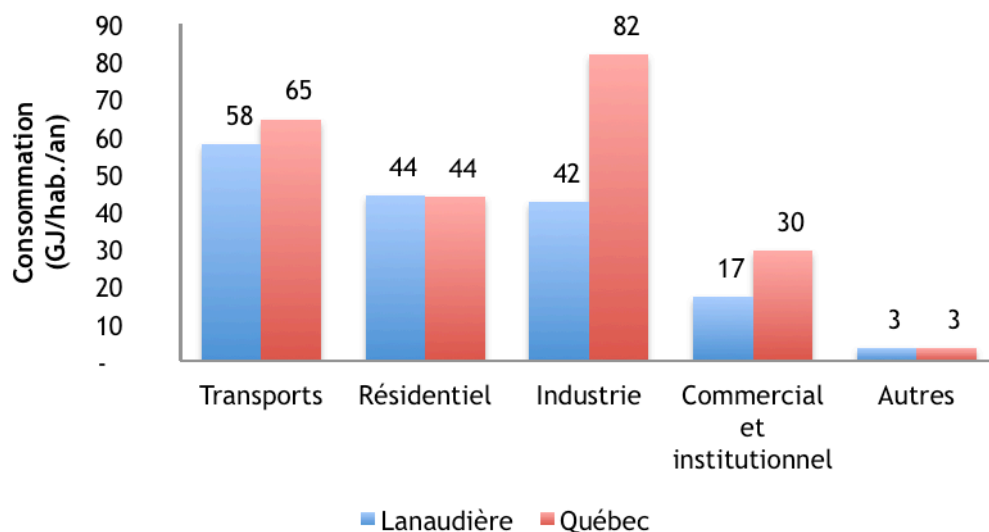


Figure 2 : Intensité de consommation énergétique par habitant selon les secteurs d'activité en 2009

### 4.1.3 Dépendance au pétrole

La région de Lanaudière est fortement dépendante du pétrole, près de la moitié (47 %) de l'énergie consommée régionalement provient de produits pétroliers (comparativement à environ 40 % pour l'ensemble du Québec). Les énergies fossiles représentent environ 57 % de la consommation régionale (comparativement à environ 53% pour le Québec).

Ainsi, la dépendance envers les énergies fossiles de la région est légèrement plus marquée pour Lanaudière que pour l'ensemble du Québec. La région est surtout plus dépendante des produits pétroliers.

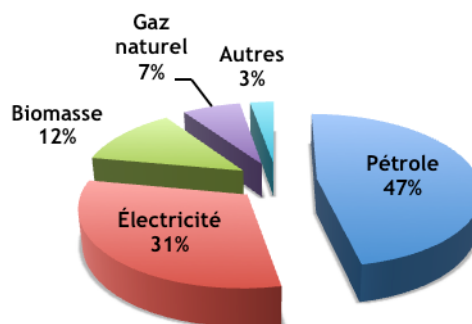


Figure 3 : Répartition de la consommation énergétique dans Lanaudière en 2009

#### 4.1.4 Secteurs énergivores

Le principal secteur d'activité consommateur d'énergie est le transport (35 %) suivi des secteurs résidentiel (27 %) et industriel (26 %) qui comptent pour environ la même part. Cette répartition ne ressemble guère à celle de l'ensemble du Québec où 37 % de la consommation provient de l'industrie, 29 % du transport et 20 % du secteur résidentiel.

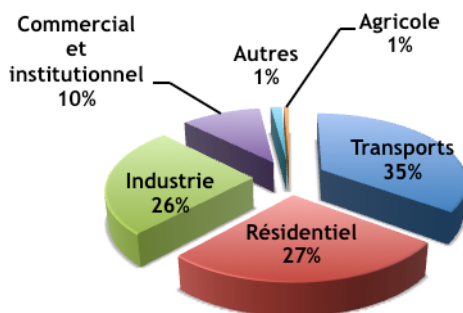


Figure 4 : Répartition de la consommation par secteur d'activité dans Lanaudière en 2009

#### 4.1.5 Secteurs pétroliers

Le secteur des transports est de loin le principal secteur « pétrolier », il compte pour environ 75 % de la consommation de produits pétroliers et pour 62 % de l'ensemble de la consommation d'énergie fossile.

L'industrie est le deuxième secteur le plus pétrolier avec 18 % de la consommation de produits pétroliers et 24 % de la consommation d'énergie fossile. Les acteurs régionaux et/ou locaux ont cependant moins de pouvoir sur ce secteur.

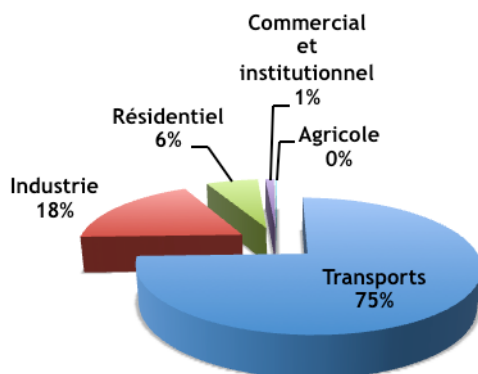


Figure 5 : Répartition de la consommation de produits pétroliers par secteur d'activité

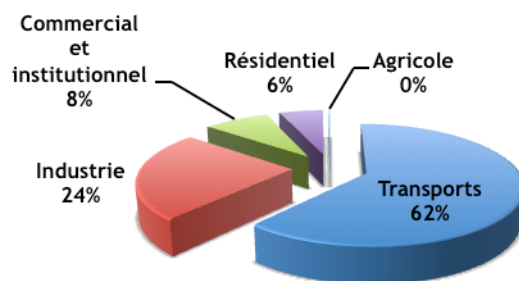


Figure 6 : Répartition de la consommation d'énergie fossile par secteur d'activité

#### 4.1.6 Effort régional pour contrer l'effet de la démographie

La région de Lanaudière connaîtra vraisemblablement une forte croissance démographique qui résulterait en une augmentation de la consommation d'énergie selon un scénario *Business as usual*.

Dans un tel cas et en prenant uniquement en compte le transport des personnes et des marchandises, ceci signifie une augmentation de la consommation de pétrole d'environ 125 Ml entre 2009 et 2020 si la consommation par habitant était maintenue au niveau de 2009.

L'effort régional pour maintenir la consommation de produits pétroliers au niveau de 2009 demanderait donc que d'ici 2020 :

- d'augmenter la part modale du transport actif, du transport en commun et du covoiturage de 2 % chacun pour l'ensemble de la région (l'équivalent de 3,5% dans les 3 MRC les plus denses);
- de réduire de 85 % la consommation de mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de toute la région;
- tout en comptant sur une amélioration de l'efficacité du parc de véhicules légers de l'ordre de 10 %, soit un rythme 2 fois plus rapide que celui observé au cours de la décennie 2000-2010.

Si le gouvernement se veut sérieux dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES, il faudra faire beaucoup plus, alors que déjà le maintien de la consommation de produits pétroliers ne semble pas si facile à atteindre.

Cette croissance démographique, de 17 % entre 2009 et 2020 (ISQ, 2009), impliquera également une nouvelle demande en énergie pour les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et possiblement industriel. Une bonne planification territoriale et des bâtiments performants permettrait de freiner cette demande alors que la production locale d'énergie associée aux bâtiments par la géothermie, le solaire passif, le solaire thermique et la biomasse augmenterait la capacité d'autoproduction énergétique de la région.

## 4.2 Vision régionale

Au printemps 2013, le CRE Lanaudière a mis sur pied la Table régionale sur l'énergie dans le but de développer un plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole. Cette table qui regroupe des représentants des 6 MRC du territoire, de la CRÉ et de diverses directions régionales de ministères s'est dotée de la vision suivante :

À moyen et long terme (10 à 20 ans), la région de Lanaudière :

- aménagera le territoire de manière à favoriser les déplacements actifs et réduire les besoins en déplacements motorisés;
- aura globalement augmenté l'offre de transport en commun;
- aura effectué un virage dans le choix des véhicules de tout genre en favorisant les véhicules à faible consommation;
- aura converti une partie non négligeable des véhicules par des modèles fonctionnant aux carburants alternatifs renouvelables ;
- aura pratiquement éliminé les produits pétroliers comme source d'énergie dans les bâtiments existants;
- récupèrera les rejets industriels d'énergie;
- et, de façon complémentaire, aura créé des emplois et développé une expertise régionale en efficacité énergétique et en production d'énergie renouvelable locale en ce qui concerne l'énergie solaire thermique, la géothermie et la biomasse.

## 4.3 Priorités régionales

Bien que plusieurs enjeux énergétiques relèvent d'orientations et de réglementations nationales, voire parfois fédérales, nombre de solutions à l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique énergétique du Québec trouvent leur application à l'échelle régionale et/ou locale.

La nouvelle politique énergétique du Gouvernement du Québec devrait donc prévoir les outils et leviers financiers nécessaires pour faciliter la mobilisation régionale envers l'atteinte des objectifs nationaux.

Pour être un plus précis, il est partagé par les participants de la Table animée par le CRE Lanaudière, que les institutions, les entreprises et les citoyens ont besoin de formations, mais surtout d'accompagnement.

Voici la liste des priorités régionales établies par la Table :

Tableau 1 Priorités régionales

Objectifs spécifiques		Actions L'action que la région doit réaliser pour atteindre l'objectif
<b>Transport de personnes</b>		
1.1	Réduire les distances de déplacement	Construire les nouveaux quartiers en fonction de la mobilité durable grâce à la densification et la mixité des usages
		Redévelopper les quartiers existants en y intégrant des notions de densification et de mixité des usages
1.2	Augmenter la part modale du transport actif	Étendre et sécuriser les infrastructures de transport actif (trottoirs, pistes cyclables) en connectant les pôles d'emplois et de services dans les pôles urbains
1.3	Augmenter la part modale du transport en commun	Développer et/ou améliorer des réseaux intra-municipaux dans les pôles
		Développer et /ou améliorer des réseaux inter-municipaux entre les pôles
1.4	Augmenter la part modale du covoiturage	Mettre en place et/ou faire la promotion de plates-formes de covoiturage gratuite pour l'utilisateur
		Réserver une voie pour le covoiturage et les autobus sur les grands axes routiers régionaux en périphéries de Montréal (A-40, A-25 et A-640)
1.5	Augmenter l'efficacité du parc automobile	Diminuer la consommation de carburant des flottes municipales de véhicules légers
<b>Transport des marchandises et autres véhicules lourds</b>		
2.1	Améliorer l'efficacité de l'industrie du camionnage	Former les camionneurs à l'éco-conduite
		Appliquer les mesures d'efficacité énergétique sur les camions
2.2	Améliorer l'efficacité des autres véhicules lourds	Améliorer les flottes municipales de véhicules lourds
		Intégrer des notions de performance énergétiques et/ou de carburants alternatifs dans les appels d'offres municipaux
<b>Bâtiments</b>		
3.1	Réduire la consommation de mazout et de propane servant au chauffage des bâtiments institutionnels	Remplacer les systèmes au mazout et au propane dans les bâtiments municipaux par des énergies renouvelables
		Remplacer les systèmes au mazout et au propane dans les bâtiments de services de santé par des énergies renouvelables
		Remplacer les systèmes au mazout et au propane dans les bâtiments scolaires par des énergies renouvelables
3.2	Réduire la consommation de mazout et de propane servant au chauffage des bâtiments agricoles	Remplacer les systèmes au mazout et au propane dans les bâtiments agricoles par des énergies renouvelables
3.4	Réduire la consommation de mazout et de propane servant au chauffage des bâtiments résidentiels	Remplacer les systèmes au mazout et au propane dans les bâtiments résidentiels par des énergies renouvelables
3.5	Réduire la consommation d'énergie des nouveaux bâtiments résidentiels	Construire les nouveaux bâtiments pour profiter de l'énergie solaire passive (orientation et fenestration)

## 5. Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique

Ces commentaires se basent sur les éléments présentés en page 53 du document de consultation.

### 5.1 Objectifs

De manière générale, nous estimons tout d'abord que les objectifs de la politique devraient être plus clairs. On doit se limiter à ce qui est recherché, et donc éviter d'argumenter sur le « pourquoi » et le « comment ». Par ailleurs, les objectifs devraient aussi être plus précis, en ajoutant à chacun une cible.

De manière plus spécifique, nous proposons les modifications suivantes :

Objectifs présentés dans le document de consultation	Objectifs proposés par le CRE Lanaudière
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	1. Réduire de manière significative les émissions de gaz à effets de serre associées à la consommation d'énergie afin d'atteindre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990
2. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et le développement industriel	2. Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports
3. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions	3. Établir un objectif chiffré de réduction de l'intensité de consommation par habitant, par exemple : a. Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des québécois à 4 Tep/habitant
4. Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation	4. Assurer à long terme l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées
5. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois	5. Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES
6. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.	Intégré au nouvel objectif 4
	6. Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des



Dans le document de consultation, on précise qu' « ensemble, ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique. »

Le CRE Lanaudière estime que pour assurer l'indépendance énergétique au sens large, il faut nécessairement réduire les besoins d'énergie d'une part, et recourir aux énergies non-renouvelables, d'autre part. En outre, les Québécois seront plus indépendants dans le secteur de l'énergie s'ils ont davantage recours aux sources d'énergies décentralisées (moins sensibles aux aléas climatiques et économiques), s'ils réduisent leurs besoins de mobilité (transport de personnes et de marchandises) et s'ils peuvent compter sur des alternatives valables à l'auto-solo.

## 5.2 Pistes d'action

Le document de consultation énonce 3 pistes considérées comme étant particulièrement propices à l'atteinte de ces objectifs. Voici les propositions de modifications à ces énoncés :

Pistes présentées dans le document de consultation	Pistes proposées par le CRE Lanaudière
1. Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec	1. Excellent, rien à ajouter
2. Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale	2. Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale
3. Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales	3. Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement qui concourent aux objectifs de la politique

## 6. Nos commentaires sur les défis, les balises et les pistes proposées

### 6.1 Lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité. Les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre. Les CRE ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions, ou par différents projets de mobilisation et de sensibilisation.

Or, malgré l'urgence et l'importance d'agir pour contrer ce phénomène, et malgré le haut niveau de préoccupation général à cet égard, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action tant les solutions impliquent des changements d'habitudes et de comportement exigeants. Ceci rejoint un énoncé que l'on retrouve dans le document de consultation à l'effet qu'« *il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale.* »

C'est justement en s'appuyant sur une telle approche que les CRE se sont engagés depuis 2010, grâce au soutien du Gouvernement du Québec et de nombreux autres partenaires, dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole : d'abord avec ***Les Rendez-vous de l'énergie***, puis avec ***Par notre PROPRE énergie***.

En ciblant directement la consommation de pétrole plutôt que les changements climatiques, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à cette ressource est préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

Le CRE Lanaudière encourage donc la Commission à s'inspirer de l'approche développée par les CRE afin de proposer au gouvernement du Québec, à travers sa future politique énergétique, de se positionner comme un leader et à inspirer le Monde à s'engager en faveur de la réduction de la consommation de pétrole.

Cela implique qu'il faut non seulement identifier une cible de réduction de la consommation de pétrole, mais se donner une stratégie structurée et planifiée pour l'atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l'engagement et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base.

## 6.2 Efficacité énergétique

Le CRE Lanaudière adhère à la vision générale qui se dégage du document de consultation en matière d'efficacité énergétique. Des précisions importantes quant à cette vision méritent néanmoins d'être ajoutées :

- Dans le contexte actuel où des efforts importants doivent être consentis pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, les efforts en efficacité énergétique doivent absolument viser une diminution globale de la consommation d'énergie des Québécois. On ne doit pas se limiter à freiner la croissance.

En général, malgré les avancées importantes en matière d'économie d'énergie, les économies monétaires qu'elles engendrent sont rapidement réinvesties dans d'autres activités énergivores (voir le rapport « L'économie d'Énergie dans un marché libre est-elle illusoire » par Patrick Déry du GREB, 2007). En somme, même si nous sommes globalement toujours plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d'énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En ce sens, nous recommandons que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie, laquelle se situerait près des niveaux de consommation par habitant que l'on retrouve dans les pays scandinaves.

- Les énergies fossiles doivent être LA priorité en matière d'efficacité énergétique. Le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement produire plus d'énergie renouvelable, mais en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbure. D'abord en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.
- À l'égard du retard du Québec en matière d'efficacité énergétique, nous croyons qu'il faut des instruments de gouvernance et un leadership très fort dans ce dossier. Le bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique est-il suffisant dans le contexte particulier du Québec ? Quels devraient être ses pouvoirs ? Quel doit être le rôle de la Régie de l'énergie, celui des distributeurs ? Qui est responsable de mettre en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ?

## 6.3 Le défi des transports

Comme le souligne le document de consultation, nous reconnaissons que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal. Il n'en reste pas moins le plus urgent. Colossal parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il nous faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser.

La réponse au défi doit donc être structurée et diversifiée.

### 6.3.1 Transport des personnes

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts en vue de réduire la taille, la consommation, le nombre et la distance parcourue par les véhicules. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- Mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus-malus) afin de réduire l'achat de véhicule surdimensionné et/ou à forte consommation ;
- Mettre en place des réglementations (voies réservés) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personne par véhicule (covoiturage, transport collectif) ;
- Réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel) ;
- Réduire la consommation des véhicules par des actions de sensibilisation à l'écoconduite.

Évidemment, ces mesures doivent être précédées de campagnes de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs en faveur du développement de l'offre de transport actif et collectif. Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural. À cet égard, le CRE Lanaudière recommande un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transport collectif et actif.

Le CRE Lanaudière appuie aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait énormément de sens au Québec puisque notre électricité est abordable et de source renouvelable. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec.

Par ailleurs, l'électrification des véhicules individuels ne permet pas de réduire tous les impacts négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.).

### **6.3.2 Transport des marchandises**

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage, et conséquemment, éviter de compter uniquement sur le recours à des énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité). Nous proposons les mesures suivantes :

- Tirer le plein potentiel de l'intermodalité en incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord). Cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires ;
- Développer l'économie locale et les cycles courts en encourageant sur des bases régionales la production, l'utilisation et la valorisation de biens et de services ;
- Investir dans le développement des affaires autour des infrastructures existantes ;
- Mettre en place des incitatifs régionaux pour détourner le transport routier vers le maritime ou le ferroviaire ;
- Optimiser le système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.). La mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises devrait être envisagée ;
- Former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

## 6.4 Aménagement du territoire

Les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme façonnent nos milieux de vie et leur organisation, et fixent leurs caractéristiques pour au moins une ou deux générations. Une autoroute, un musée, un quartier sont construits pour plusieurs décennies. L'impact de leur localisation et par exemple, du choix des matériaux, se fera sentir pendant toute leur durée de vie, et en particulier sur les besoins de motorisation, très énergivores. Repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs.

Le défi climatique et énergétique, tout d'abord. À titre d'exemple, des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés. La cible de 20% de réduction des émissions que s'est fixée le gouvernement du Québec pour 2020, mais aussi, à plus forte raison, celles plus drastiques encore qui suivront, ne pourront être atteintes sans une action structurante en aménagement du territoire.

*(...) Jusqu'ici, on a permis le développement toujours plus loin au lieu de favoriser celui des zones déjà urbanisées. Il y a pourtant, au cœur même des villages, des quartiers anciens et des premières couronnes de banlieue, un potentiel énorme dans la revitalisation de terrains vacants ou sous-utilisés, bref, dans une meilleure utilisation de l'espace, avant même de penser à dézoner un seul hectare de zone agricole.*

*Parallèlement à ces enjeux, les décideurs doivent plus que jamais répondre à des impératifs d'efficacité et de bonne gestion. L'étalement urbain rend nécessaire la construction de nouveaux aqueducs, écoles, services d'incendie, équipements de loisirs, etc. (...)*

*Les mauvaises décisions en aménagement du territoire ont en outre de nombreuses autres conséquences néfastes, que ce soit en matière de santé, de perte de biodiversité, de sécurité routière, d'inefficacité énergétique, de disparition des milieux humides... Nous n'avons pas le choix : il faut mettre l'aménagement du territoire au premier rang des priorités. (...)<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Tiré du mémoire Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec par Vivre en Ville, Équiterre, la Fondation David Suzuki et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. À l'occasion de la Consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Mai 2011.

## 6.5 Levier de l'énergie renouvelable

*Note importante : Dans le document de consultation, on parle du levier de l'électricité, ce qui est réducteur puisque l'hydroélectricité n'est pas la seule énergie à mettre en valeur, et aussi parce que les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à produire de l'électricité (comme la biomasse, le solaire passif ou la géothermie par exemple). Nous abordons donc ici la notion d'énergie renouvelable au sens large.*

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage majeur en faveur du recours aux énergies renouvelables, et ce, au détriment des ressources fossiles. Même si cela tarde à se faire, il est indéniable que cette réalité va se traduire éventuellement dans les politiques publiques partout à travers le monde.

Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable (particulièrement l'hydroélectricité mais aussi l'éolien) ;
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation (alors même que des projets de développement sont actuellement en construction) ;
- le Québec possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Afin de profiter pleinement de ce levier, deux facteurs de réussite doivent être au rendez-vous :

### 6.5.1 Un prix pour l'électricité qui soit utile et juste

Il convient de noter que la production d'énergie renouvelable sera largement tributaire des tarifs des sources d'énergie plus conventionnelles. Nous pensons que des tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables.

En conséquence, il serait souhaitable d'augmenter les tarifs d'électricité afin qu'ils puissent mieux refléter la valeur de la ressource. Toutefois, cela doit se faire uniquement après avoir mis en place des mesures d'accompagnement en efficacité énergétique qui permettront de compenser les impacts sur les consommateurs, particulièrement auprès des clientèles à faible revenu. D'ailleurs, il faut reconnaître que des prix élevés de l'énergie n'auront un effet dissuasif réel sur la consommation que si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants. Afin de ne pas pénaliser la clientèle à faible revenu, nous recommandons d'établir une tarification différentielle selon un seuil minimal de consommation.

Enfin, le CRE Lanaudière s'attend à ce que les efforts en vue de réduire les émissions de GES et le recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser le coût des énergies fossiles par divers outils économiques comme une plus grande taxation du carbone. En plus de

générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

En effet, il apparaît très difficile de réaliser une substitution énergétique d'envergure vers une source plus dispendieuse.

## **6.5.2 Des critères pour le développement des énergies renouvelables**

Le contexte de surplus d'électricité n'est pas la seule raison qui doit nous inciter à la prudence en matière de développement de nouvelles sources d'énergies. En effet, même si elles sont préférables aux énergies fossiles, les filières d'énergies renouvelables ne sont pas sans impacts sur l'environnement, lesquels peuvent être majeurs et souvent irréversibles comme la création de réservoirs et le détournement de rivières pour l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Il est difficile d'établir un classement rigoureux des sources d'énergie à privilégier puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et sont interdépendants. Pour la comparaison, on doit autant que possible prendre en compte les impacts sur l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Les principaux facteurs à prendre en considération sont les suivants :

### **Émissions de gaz à effet de serre (GES)**

Étant donné l'importance de la problématique des changements climatiques et la nécessité urgente de réduire les émissions de GES, on doit prioriser les formes d'énergie qui en émettent le moins possible.

### **Pollution**

Toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et produisent une dégradation plus ou moins permanente des écosystèmes. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En contrepartie, les énergies fossiles sont dites non-propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

### **Épuisement des ressources**

À l'échelle globale, nous consommons les ressources planétaires à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces ressources. Il faut donc privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique) plutôt que les énergies fossiles (non-renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

### **Proximité**

Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. Les énergies locales réduisent les risques et les

pertes d'énergie liées au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

---

### Intensité énergétique

Dans son rapport *Rendement sur l'investissement énergétique*, Patrick Déry conclut : « Du point de vue de l'énergie nette produite, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydro-électricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz. Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications ... »

---

### Usage

Il faut tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage.

---

### Disponibilité et maturité

Dans des situations précises, les formes d'énergies les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec.

---

### Prix

Dans une perspective de développement durable, il faut aussi prendre en considération la notion de coûts (sur l'ensemble du cycle de vie) pour le choix des filières.

---

### Acceptabilité sociale et environnementale

Les projets de production d'énergie doivent être largement acceptés par le milieu.

En regard de ces considérations, la future politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux. Sauf des cas particuliers, l'analyse que nous en faisons démontre en général, que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse (biomasse résiduelle de transformation et de construction, biomasse forestière, les biocarburants qui n'entrent pas en compétition avec l'alimentation, le biométhane issu des matières organiques résidentielles et institutionnelles et de résidus d'animaux agricoles) et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions.



## 6.6 Gérer les hydrocarbures

Notre dépendance aux hydrocarbures est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer à court terme.

La question de la source d'approvisionnement devient donc importante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique. Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il nous apparaît très difficile de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. Dans les circonstances, nous estimons qu'il faut dans un premier temps concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures et sur la recherche d'alternatives. Il s'agit d'un objectif que les CRE poursuivent ardemment car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.

Nous sommes néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, distribution, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole. Nous souhaitons insister ici sur la compatibilité des choix qui seront faits avec les planifications en cours. En effet, la future Politique énergétique du Québec ne doit pas contrarier et annuler les effets escomptés et les objectifs de l'actuel Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

### 6.6.1 Le cas particulier du gaz naturel

Comme le démontre la figure 2.1 à la page 25 du document de consultation, le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz naturel de manière notable mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement et la possibilité d'exploiter les gaz de schiste présent sur le territoire québécois demeure en suspens. L'exploitation des gaz de schiste compte de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il ne semble pas exister à ce jour des technologies appropriées pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement. En outre l'exploitation des gaz de schiste entraîne une augmentation locale des émissions de GES et si cette option était choisie, nos efforts de réduction devront être plus importants dans d'autres secteurs.

Le Québec doit donc prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il à noter qu'actuellement, le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible, et être idéalement renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

### **6.6.2 Exploitation du pétrole québécois**

Il semble y avoir un vaste potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Bien que cela reste encore à démontrer, pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

L'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction. Les processus d'évaluation actuellement en cours sont incomplets et nettement insuffisants pour obtenir un aperçu complet des objectifs et des incidences environnementales, sociales et économiques de cette filière.

En conséquence, le CRE Lanaudière s'oppose au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum ;
- fait la démonstration que cette exploitation ne compromettra pas l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du Québec ;
- respecté, dans les territoires habités, le droit des communautés de refuser l'exploitation d'une ressource.

## 7. Les trois conditions de succès

### 7.1 Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités

La nouvelle politique énergétique doit permettre de relever des défis qui concernent l'humanité entière : la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc.

Tous les Québécois seront directement interpellés par de nécessaires changements d'habitude et de comportement : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc. La politique devra prévoir la mise en place de puissants incitatifs afin de contrer la résistance aux changements de comportements.

Par contre, le Québec a la chance de pouvoir compter sur de véritables atouts pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, une main d'œuvre qualifiée, etc.

Voilà de quoi inspirer la mobilisation de tous et chacun envers un véritable projet de société qui placera le Québec au-devant du peloton des États les plus avant-gardistes.

### 7.2 Susciter l'adhésion

Afin d'assurer la plus grande adhésion possible envers les objectifs poursuivis, il faut faire en sorte que la majorité des québécois aime l'idée derrière ces réformes. Qu'ils y trouvent leur intérêt et qu'ils se sentent gagnants d'une meilleure santé, d'une réduction des dépenses d'énergie, de transports plus faciles, de meilleures finances publiques et de fierté d'être à l'avant-garde.

Une campagne de communication et de sensibilisation, qui devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique, permettra de rendre « in » le fait d'économiser l'énergie, de moins compter sur une voiture, d'avoir des comportements sobres, et de participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux il faudra opposer des messages simples et limpides.

Cette campagne aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

### **7.3 Des instruments de gouvernance appropriés**

Pour que les réformes proposées puissent être mise en œuvre, il faut que les orientations de la Politique énergétique soient transversales à tout l'appareil gouvernemental québécois. Ainsi, il faudra notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soient dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence et d'obstacles inutiles.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie (Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, code du bâtiment, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.), ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine (programme d'aide, subventions, taxes et autres incitatifs).

De plus, la Politique devra donner aux différents acteurs des objectifs, définir des étapes pour l'atteinte des objectifs et un établir horizon clair pour lequel l'ensemble de la société québécoise travaillera. La Politique devra en quelque sorte donner un plan de match rigoureux, réaliste et inclusif pour définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes de la société québécoise (État, entreprises, citoyens, société civile, etc.).

## **8. Principales recommandations du CRE Lanaudière**

### **Recommandation 1 : Lutte aux changements climatiques**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique s'harmonise et soit complémentaire avec l'objectif de réduction des émissions de GES du Québec de 25 % d'ici 2020 par rapport à 1990. Cet objectif de réduction des émissions de GES devrait être le cœur de la nouvelle politique autour duquel gravitent les autres objectifs.

Dans ce sens, ainsi que pour des considérations économiques, nous recommandons de prioriser les actions visant la réduction de la consommation de pétrole.

### **Recommandation 2 : Objectif chiffré de réduction**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique énonce clairement un objectif chiffré en matière de réduction de la consommation d'énergie, assorti d'un échéancier. Par exemple une cible aux alentours de 4 tep par habitant pour l'horizon 2020 rapprocherait le Québec des pays scandinaves.

### **Recommandation 3 : Stratégie de réduction de l'usage du pétrole**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique contienne une stratégie pour la réduction de la consommation de pétrole dans laquelle on retrouverait un objectif et des échéanciers spécifiques à cette source d'énergie.

### **Recommandation 4 : RVER**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique priorise les actions selon la hiérarchie du RVER :

- R : actions visant la réduction de consommation (aménagement du territoire, efficacité énergétique, etc.);
- V : actions visant la valorisation (rejets d'énergie inutilisés);
- ER : actions visant la production d'énergie via des sources renouvelables (biomasses, géothermie, solaire, etc.)

## **Recommandation 5 : Transport des personnes – alternatives à l’auto-solo**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique mette de l’avant des mesures qui favoriseront un aménagement du territoire qui permette le développement d’alternatives à l’auto-solo, tel le transport actif et le transport en commun, via des mesures encourageant la densification et la mixité des usages. Ces mesures pourraient prendre la forme d’une redevance pour les municipalités les plus pro-actives en la matière.

## **Recommandation 6 : Transport des personnes – véhicules efficaces**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique mette de l’avant des mesures à faibles coûts qui favoriseront l’utilisation de véhicules peu énergivores à court terme (bonus-malus, tarification de l’immatriculation, plates-formes de covoiturage gratuite, etc.) en parallèle avec l’électrification du parc automobile, qui est une voie intéressante, mais qui demandera des investissements importants et qui aura plutôt un impact à moyen terme.

## **Recommandation 7 : Transport des marchandises**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique mette de l’avant des mesures qui favoriseront une meilleure gestion des déplacements, l’intermodalité et le développement du transport maritime et ferroviaire en ce qui concerne le secteur du transport des marchandises.

## **Recommandation 8 : Mise en oeuvre - fiscalité favorisant les bons comportements**

Nous recommandons que la nouvelle politique énergétique mette en place une série d’outils fiscaux qui favoriseront l’adoption des bons comportements. En voici quelques exemples :

- Un cadre des tarifs des différentes sources d’énergie qui incite à délaisser les énergies fossiles pour l’électricité ou d’autres formes d’énergies renouvelables tout en consommant de façon responsable ces dernières ;
- Des outils fiscaux encourageant l’utilisation de véhicules peu énergivores (malus-bonus par exemple) ;
- Des outils fiscaux encourageant les municipalités à aménager leur territoire de façon propice au développement de moyens de transport durable (redevance suivant des indicateurs de performance par exemple) ;
- Des outils fiscaux encourageant les alternatives au camionnage (taxes et/ou subventions par exemple) ;
- Et toute autre mesure fiscale encourageant l’adoption de comportements favorables à la réduction de la consommation d’énergie ou la substitution d’énergie fossile par une énergie renouvelable.

Les outils économiques nous semblent être l'une des deux clefs du succès de la future politique.

## **Recommandation 9 : Mise en oeuvre - actions régionales**

La nouvelle politique énergétique devrait s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités. Elle devrait être un moteur de développement durable des régions.

C'est pourquoi nous recommandons que des fonds, des outils et un accompagnement soient mis en place afin de faciliter la mise en œuvre locale et régionale de la politique. Nous proposons entre autres la présence de démarcheurs régionaux dédiés à l'accompagnement des décideurs en matière :

- d'aménagement du territoire et de mobilité durable ;
- d'efficacité énergétique dans les bâtiments institutionnels et commerciaux ;
- d'efficacité énergétique des flottes de véhicules légers et/ou lourds institutionnelles, commerciales et de transporteurs ;
- de développement de filières de production d'énergie renouvelable.

Cet accompagnement des décideurs associé à la présence de fonds nous semble être la seconde clef de succès de la future politique énergétique.